



# POLITIQUES

## POLITIQUE DE MODIFICATION DE SEMAINE

Les demandes de modification de semaine AVEC MOTIFS VALABLES (décès, déménagement, perte d'emploi, maladie) doivent être transmises par écrit à [loisirs@coteau-du-lac.com](mailto:loisirs@coteau-du-lac.com).

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Les frais sont remboursés à 100 % si l'activité est annulée par le camp de jour ;
- En cas d'annulation avant le 21 juin, le camp de jour rembourse 100 % moins 15 \$ de frais d'administration par enfant ;
- À partir du 23 juin, seul un remboursement pour des raisons médicales ou autres raisons jugées admissibles sera accepté, et ce, si la demande est accompagnée d'une pièce justificative. Le calcul du remboursement sera basé sur le pourcentage du service non obtenu.

### SITUATION # 1

Remboursement pour une semaine complète, avec une raison médicale ou autres raisons jugées admissibles :

- La semaine est remboursée en totalité, moins 15 \$ de frais d'administration par enfant.

### SITUATION # 2

Remboursement pour moins d'une semaine complète manquée.

À titre d'exemple : votre enfant est venu deux jours au camp de jour, mais pour une raison médicale, il doit s'absenter durant les trois autres journées de la semaine :

- Le parent ou le tuteur doit payer pour la valeur du service reçu, par enfant (donc dans l'exemple ci-dessus l'équivalent de 2/5 pour la présence aux 2 jours au camp), plus une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du coût des services que l'enfant n'a pas reçus.

Les demandes doivent être transmises par écrit à l'adresse : [loisirs@coteau-du-lac.com](mailto:loisirs@coteau-du-lac.com)

Les remboursements seront émis par chèque et envoyés par la poste.